

CAP – Ours Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours
Pyrénées, Pays des Hommes, Pays des Ours

Communiqué de presse

**Cap ours demande le renforcement des deux noyaux de population
d'ours dans les Pyrénées**

28 Mai 2014

Alors que l'État relance les discussions sur la rédaction d'un nouveau plan Ours, et que la récente étude de synthèse du Muséum national d'histoire naturelle (septembre 2013) montre l'urgence d'un renforcement de la population d'ours, les associations membres de la coordination associative pour l'ours dans les Pyrénées ont renouvelé leur union autour d'une nouvelle plateforme de positionnement.

Cette plateforme rappelle les fondamentaux autour desquels les associations membres de Cap Ours se rassemblent. Un document particulièrement essentiel au moment où reprennent les discussions sur la réalisation d'un plan ours pour les Pyrénées.

Les associations rappellent les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe, en 1992, de restaurer la population d'ours, et les conclusions de l'étude de synthèse du Muséum national d'histoire naturelle qui affirme :

- Qu'en l'absence de renforcement la population, la présence de l'ours est condamnée à terme dans les Pyrénées.
- Qu'il est urgent de renforcer, avec des femelles, le noyau occidental, où il ne reste que deux mâles sans avenir.
- Qu'il est nécessaire de procéder à un renforcement conséquent d'ours pour obtenir une population viable à terme sur les Pyrénées.

En conséquence Cap ours demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et de mettre en œuvre au plus vite un plan de renforcement accompagné d'un ensemble de mesures pour permettre la cohabitation entre les activités humaines, dont le pastoralisme et la chasse, et les ours dans les Pyrénées.

Cap ours, à travers les structures qui la composent, s'engage à être présent dans toutes les instances de concertation avec tous les acteurs, à tout niveau (local, national et européen), persuadé que les échanges permettent de faire des pas les uns vers les autres.

Cap ours demande :

- L'application stricte des textes en vigueur et un discours clair de l'Etat.
- Le maintien et l'amélioration, quand c'est nécessaire, des mesures de protection de l'habitat et des ours
- Une volonté conséquente à développer un pastoralisme compatible avec la présence de l'ours et à aider l'élevage de montagne.
- Le maintien et le développement de la politique de sensibilisation. -

Une population d'ours brun viable sur le massif pyrénéen est écologiquement, biologiquement et économiquement compatible avec les activités humaines dans le cadre d'une cohabitation définie par tous, en adaptant les pratiques locales, si chacun accepte de participer.

Les associations membres de CAP Ours

Altair Nature, Animal Cross, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne du département Pyrénées-Orientales (APAM 66), Association Nature Comminges (ANC), Comité Ecologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), FERUS (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco- Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi- Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées), Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées, Nature Midi- Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées, Pays de l'Ours-ADET (Association pour le Développement Durable des Pyrénées), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest – Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO 64), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM).

Pièces jointes :

Plateforme Cap-ours 2014

Expertise collective ; L'ours brun dans les Pyrénées, Muséum national d'histoire naturelle, sept. 2013